



Déclarations UNSA – CLU Angers du 21 janvier 2021

Evolution d'organisation de la Direction des retraites et de la solidarité – Impact local (Soumis pour approbation)

Pour l'UNSA, depuis l'origine de ce projet de réorganisation, et en cohérence entre l'échelle nationale et les déclinaisons locales, nous insistons pour une séparation des débats dans le champ de compétences respectif et bien compris de chacune des instances CSSCT et CUEP/CLU.

Notre souci premier est double : concilier d'une part la préservation de la santé et de la sécurité, ainsi que l'amélioration constante des CT de nos collègues avec d'autre part, les objectifs stratégiques bien compris de la DRS qui concourent à renforcer l'action de la CDC dans ses missions tout en donnant de belles perspectives d'avenir aux personnels.

Nous redisons ici nos regrets sur la méthode qui a prévalu en matière de dialogue social en amont des instances, ainsi que dans le laps de temps entre les instances nationales et locales. D'autant que dans le même tempo, les agents de la future DSC étaient informés en inter-sites, ce qui est refusé aux OS, d'un projet de réorganisation qui n'avait pas encore été débattu dans toutes les IRP. Qui plus est, informés à un niveau de détail dont nous ne disposons encore pas pleinement aujourd'hui, je pense à l'organigramme nominatif.

Lorsque les IRP ne sont pas respectées notamment dans leur préséance et lorsque le DS informel n'est pas considéré au mieux de ce qu'il pourrait apporter, il en découle malheureusement lourdeurs, incompréhensions, précipitation et fatalement perte de confiance.

Toutefois, la session de rattrapage du CSSCTLA ce mercredi 20 janvier a permis de partager certains documents très attendus, d'apporter des précisions toutes aussi attendues et d'entendre la présentation très intéressante du préfigurateur. Là encore, un exercice qui aurait pu, qui aurait dû se faire en amont. Sans doute, un exemple à retenir pour la suite de cette réorganisation. Car quelques soient les votes d'aujourd'hui cette réorganisation aura lieu.

Notre responsabilité syndicale est d'appeler le CLU et par extension la DRS à prendre toute la mesure de l'alerte très forte que constitue l'avis négatif rendu par le CCSTL. Nous arrivons aujourd'hui en CLU Angers non pas à la conclusion d'un processus, mais seulement à une tape locale, et une étape dans le temps, nous ne sommes qu'au tout début de ces évolutions.

Avant de conclure, je voudrais rappeler notre vigilance et nos attentes au sujet de périmètre des instances.

Ces remarques et réserves étant formulée, nous pensons que ce dossier prépare la DPS à l'avenir, c'est pourquoi **l'UNSA rendra un avis Positif.**

Mutualisation des activités Employeurs entre les sites d'Angers et de Bordeaux (Soumis pour approbation)

Quant au sujet PEPS, nous pourrions tenir le même discours sur le fond et la pertinence, mais malheureusement sur la forme et l'ordre de passage en instances, nous estimons que la mutualisation de l'activité « employeurs » auraient eu toute sa place dans le dossier d'ensemble soumis en CSSCT et en CUEP. Là encore, c'est dommage et nous nourrissons quelques regrets sur la méthode. Donc comme en CSSCTLA, **l'UNSA ne prendra pas part au vote.**